

Grâce de Dieu

## Un nom pour ma résidence

Les 11 et 12 octobre 2003, le quartier de la Grâce de Dieu était en fête. Les 40 ans d'un quartier, ça ne s'oublie pas ! Tout le monde était au rendez-vous : les habitants, les associations, les artistes, les commerçants, pour que cet anniversaire soit une réussite totale.

La qualité des animations, la convivialité, le soleil, l'organisation sans faille, ont permis le bon déroulement de cette manifestation attendue de tous. Au cours de ces deux jours, plusieurs habitants ont également participé au concours organisé par Caen Habitat, « un nom pour votre résidence ».

Bravo et merci à tous ceux qui ont répondu à cette invitation et ont fait preuve de créativité !

Un jury, composé de représentants de Caen Habitat, de parte-

naires de quartiers, et de locataires s'est réuni en décembre dernier afin de se prononcer sur les propositions.

### Résultats des votes

18 locataires ont fait une ou plusieurs propositions pour leur immeuble. Nous avons eu au total 27 propositions. Le choix a été difficile et le vote acharné. Les trois propositions retenues sont Résidence «Armandine», rue A. Marie, Résidence «Les Mimosas», rue des Mimosas, Résidence «Les colombes», rue de la Pomme d'or.

### Donner un nom à chaque immeuble du quartier

Cette première étape est la première pierre d'un chantier d'en-

vergure qui est de donner un nom à chaque immeuble du quartier. Il est en effet plus agréable d'habiter un immeuble dont le nom est autre que celui du numéro de la rue !

Alors, pour tous les immeubles dont le nom n'a pas été trouvé grâce à ce concours, nous vous proposerons, au cours de l'année 2004, une liste de noms sur lesquels vous pourrez vous prononcer. Pour chaque immeuble, le choix se fera sur le nom ayant recueilli le plus de suffrages.

Ensuite, viendra le moment de poser une plaque de signalisation illustrant ce nom.

Lors de l'anniversaire des 40 ans de la Grâce de Dieu, organisateurs et participants ont eu à cœur de montrer qu'il fait bon vivre à la Grâce de Dieu... alors continuons dans cette voie.

## Opération sapins de Noël à la Grâce de Dieu

Pour la deuxième année consécutive, à l'occasion des fêtes, Caen Habitat a mis à la disposition des habitants du quartier 9 bennes afin de recueillir les sapins et emballages de Noël.

Pour inciter les habitants à utiliser ces équipements, les enfants du centre de loisirs se sont mobilisés afin de réaliser des dessins sur le thème de la propreté. Une exposition de ces dessins a été organisée le mercredi 17 décembre 2003 au centre de loisirs esplanade André Malraux et a fait l'objet d'un concours.

Le jury composé de représentants d'habitants du quartier, de membres d'associations locales et de collaborateurs de Caen Habitat a récompensé les trois meilleurs dessins. Les dessins ayant recueilli au moins une voix ont été dupliqués et ont été apposés dans tous les halls des immeubles du quartier. Bravo à tous les enfants qui ont ainsi contribué à la qualité de l'environnement dans leur quartier et merci aux partenaires qui ont rendu cette initiative possible.



Grâce de Dieu

## Une charte de relogement pour l'immeuble Laperrine

Dans le cadre du projet urbain mené par la Ville de Caen sur le quartier de la Grâce de Dieu, le Conseil Municipal du 7 Juillet 2003 autorise la démolition du bâtiment n°1-3-5-7 avenue Laperrine. Caen Habitat envisage cette démolition second semestre 2004.



### Une charte signée par les partenaires

Afin de procéder aux relogements des 49 locataires restants (sur 144 logements), Caen Habitat et les partenaires du quartier ont pris des dispositions pour que cette étape se passe dans les meilleures conditions possibles. Et afin de garantir une bonne mise en œuvre de ce plan, des enquêtes ont été réalisées auprès de chaque locataire en mai - juin 2003 par les collaborateurs de

Caen Habitat et une charte a été conçue et signée par différents partenaires : Caen Habitat, la Ville de Caen, l'État, le CCAS, la CAF, le Conseil Général, l'Association Mieux Vivre à la Grâce de Dieu et les



représentants de locataires siégeant au Conseil de Concertation Locative de Caen Habitat.

### Une démarche individualisée pour chaque habitant

Pour bien cadrer, avec chaque locataire, la mise en place du plan de relogement, Caen Habitat a créé une Convention Individuelle de relogement. Cette convention est un contrat signé par le locataire et Caen Habitat. Il fixe les engagements réciproques de chacun en termes d'offres de logement et nécessite de rencontrer chaque locataire pour confirmer ses choix en terme de relogement. Une personne a été engagée spécialement pour effectuer ces démarches auprès des locataires. La charte et la convention individuelle de relogement permettent ainsi d'instaurer entre les locataires et l'Office de bonnes conditions de dialogue et d'écoute dans une situation de changement qui n'est pas toujours facile à vivre.

### Engagements de la Charte

- Informer les locataires et les partenaires sur la réglementation relative aux relogements,
- Engager Caen Habitat vis-à-vis des habitants et des partenaires pour respecter cette réglementation,
- Intégrer l'ensemble des partenaires du quartier dans le projet de démolition et de relogements
- Engager les partenaires sociaux au niveau de l'accompagnement social au cours des relogements,
- Permettre à l'Association Mieux Vivre à la Grâce de Dieu d'être un relais entre l'office et les locataires à reloger,
- Partager les responsabilités du relogement avec la Ville et l'Etat, vu que la démolition se situe dans le cadre d'un projet urbain global et pas seulement dans le cadre d'un projet de Caen Habitat.

### Un service de proximité à votre disposition

Agence Chemin Vert  
Tél : 02 31 29 59 60

Agence Guérinière  
Tél : 02 31 35 48 70

Agence Pierre Heuzé  
Tél : 02 31 46 85 60

Agence Folie Couvrechef  
Tél : 02 31 94 23 23

Agence Grâce de Dieu  
Tél : 02 31 35 86 90

ou en appelant le numéro de téléphone portable de votre correspondant de secteur

Numéro d'urgence en dehors des heures d'ouverture des agences : 02 31 27 50 00



Lettre d'information destinée aux locataires de Caen Habitat

### Patrimoine

## Cité Guynemer

## Lancement du programme de démolition-reconstruction

Madame,  
Mademoiselle,  
Monsieur,

En 2004, Caen Habitat lancera plusieurs projets de construction ou de rénovation des immeubles. Ceux-ci s'inscrivent dans un



plan plus vaste, le Plan de Rénovation Urbaine, décidé par la Ville de Caen et auquel Caen Habitat est directement associé en ce qui concerne les quartiers où il est implanté.

C'est le cas pour le programme de démolition-reconstruction de la cité Guynemer. Celle-ci fait partie du patrimoine très ancien de la Ville puisque les pavillons ont été construits dans les années 30. Les familles qui y logent ont pour ainsi dire toujours vécu là. Il fallait donc faire une proposition qui, tout en apportant un confort dont les anciens logements étaient dépourvus, respecte la vie du quartier et les habitudes des habitants. C'est chose faite avec ce programme qui propose des pavillons agréables, entourés de jardins dont la disposition favorisera cette vie de quartier à laquelle sont attachés les habitants. Comme pour tout projet de construction, cela prendra du temps mais chacun pourra retrouver à terme la qualité de vie qu'il souhaite.

La satisfaction de la clientèle qu'elle passe par la qualité de service, la qualité des logements ou la qualité de l'environnement est la préoccupation majeure de l'office qui en a fait l'axe majeur de son projet stratégique de développement.

Pierre-Nicolas BOVALIS  
Président de Caen Habitat  
Maire Adjoint de la Ville de Caen



La cité Guynemer est un ensemble pavillonnaire de 73 logements, rue Georges Auguste, construits entre 1930 et 1935. Le 18 décembre 2003, le programme des futurs nouveaux pavillons a été présenté aux habitants par le cabinet d'architectes choisi pour l'opération, MM LEFEVRE et MEISTER, lors d'une réunion publique.

Ainsi, depuis 1999, suivant une décision du conseil d'administration de l'Office, les logements

vacants ne sont plus reloués en attendant la reconstruction des nouvelles habitations.

La nouvelle cité comprendra 55 pavillons individuels dotés cha-

# Vie des quartiers



cun d'un jardin privatif, de deux places de stationnement comprenant un garage, d'une cave et une arrière - cuisine. 40% des logements auront une chambre à rez-de-chaussée (logements adaptables) et 4 logements seront destinés aux personnes à mobilité réduite (1T3 ; 2T4).

Types de logements	Surface habitable	Nombre
T2	51 m <sup>2</sup>	8
T3	74 m <sup>2</sup>	18
T4	89 m <sup>2</sup>	23
T5	103 m <sup>2</sup>	6

Les locataires actuels, encore en place ou momentanément relogés ailleurs pendant la durée des tra-

voux, seront prioritaires lors de l'attribution des nouveaux pavillons.

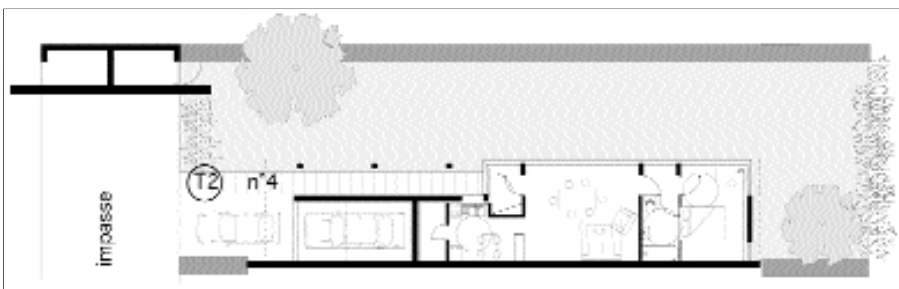
## Un chantier en 3 tranches

Le chantier se déroulera en trois tranches successives, le principe étant de démolir et de reconstruire les pavillons d'une tranche avant d'entamer la suivante.

**A partir de janvier 2004,** les phases d'étude et de mise au point du choix des entreprises vont se dérouler. En parallèle, dès que la première zone de démolition sera entièrement libérée (1 logement est encore occupé), Caen Habitat engagera aussitôt la démolition. Cette tranche de travaux concer-

nera 17 logements et démarre en janvier 2004.

**A partir du premier trimestre 2005,** la première tranche de travaux de construction est programmée pour le premier trimestre 2005 et comportera la livraison de 15 logements (2 T2, 5 T3, 5 T4 et 3 T5). Les étapes suivantes se succéderont jusqu'en 2007. Tout au long de la réalisation de cet important chantier, de nombreux rendez-vous d'information sont prévus avec les habitants. En tout état de cause, l'agence de quartier Caen Habitat constituera un point d'information permanent pour toutes les demandes d'information en dehors des rencontres officielles.



## Couvrechef Naissance

### d'un conseil de résidents



Caen Habitat et les habitants sont organisés toutes les 8 semaines. Les membres actifs du conseil de résidents, tous volontaires, sont locataires relais, c'est à dire qu'ils ont en charge de recueillir les souhaits des habitants, de faire circuler l'information au sein du quartier et de faire vivre ce conseil de résidents. Des permanences dans un local mis à disposition par l'Office sont également envisagées.

On l'appelle l'îlot Ribot ou encore le quartier du vieux couvrechef. Cet ensemble immobilier de 105 logements, au nord de Caen, est le site, depuis 2002, de travaux de ravalement de façades et de rénovation des halls. Le programme de travaux proposé par Caen Habitat a été étudié avec les habitants du quartier qui ont ainsi été invités à donner leur avis notamment sur le choix des teintes de ravalement et la couleur des peintures dans les halls.

Cette communication entre l'Office et les locataires, par le biais de réunions ponctuelles a donné naissance à un conseil de résidents.

### Un conseil de résidents pour quoi faire ?

Pour échanger sur les questions relatives à la qualité de vie des habitants, pour leur permettre de faire part à l'Office des demandes concernant leur logement et pour

rechercher ensemble des solutions. C'est aussi une occasion pour Caen Habitat d'informer les habitants des projets de l'Office sur leur quartier.

### Quels thèmes peuvent y être abordés ?

- Nombreux thèmes peuvent être abordés. La liste n'est pas limitative. Parmi ceux-ci, on peut citer :
- les projets de rénovation de l'habitat
  - la propreté des espaces communs
  - l'aménagement et l'entretien des espaces extérieurs
  - la tranquillité de votre quartier
  - l'accueil des nouveaux habitants et les relations de voisinage
  - le lien avec les associations

### Comment cela fonctionne ?

Des réunions dont l'ordre du jour est proposé conjointement par



## Tradition de Noël

A l'occasion de Noël, dans plusieurs quartiers, les habitants ont eu envie de décorer leur balcon ou leur entrée d'immeuble et leur donner un air de fête.

Ce fut notamment le cas à la Pierre Heuzé où cette pratique est devenue depuis plusieurs années une tradition.

### Au Chemin Vert, les gardiens d'immeubles ont proposé aux locataires de décorer ensemble leur hall.



### Guérinière : Avec la collaboration de la nouvelle association d'habitants «Guérinière en fleurs».



### Pierre Heuzé : ces décorations ont été réalisées au cours d'ateliers organisés avec l'aide du centre socioculturel.



### A la Folie Couvrechef, un locataire a proposé ses talents pour décorer le hall de l'agence de quartier.